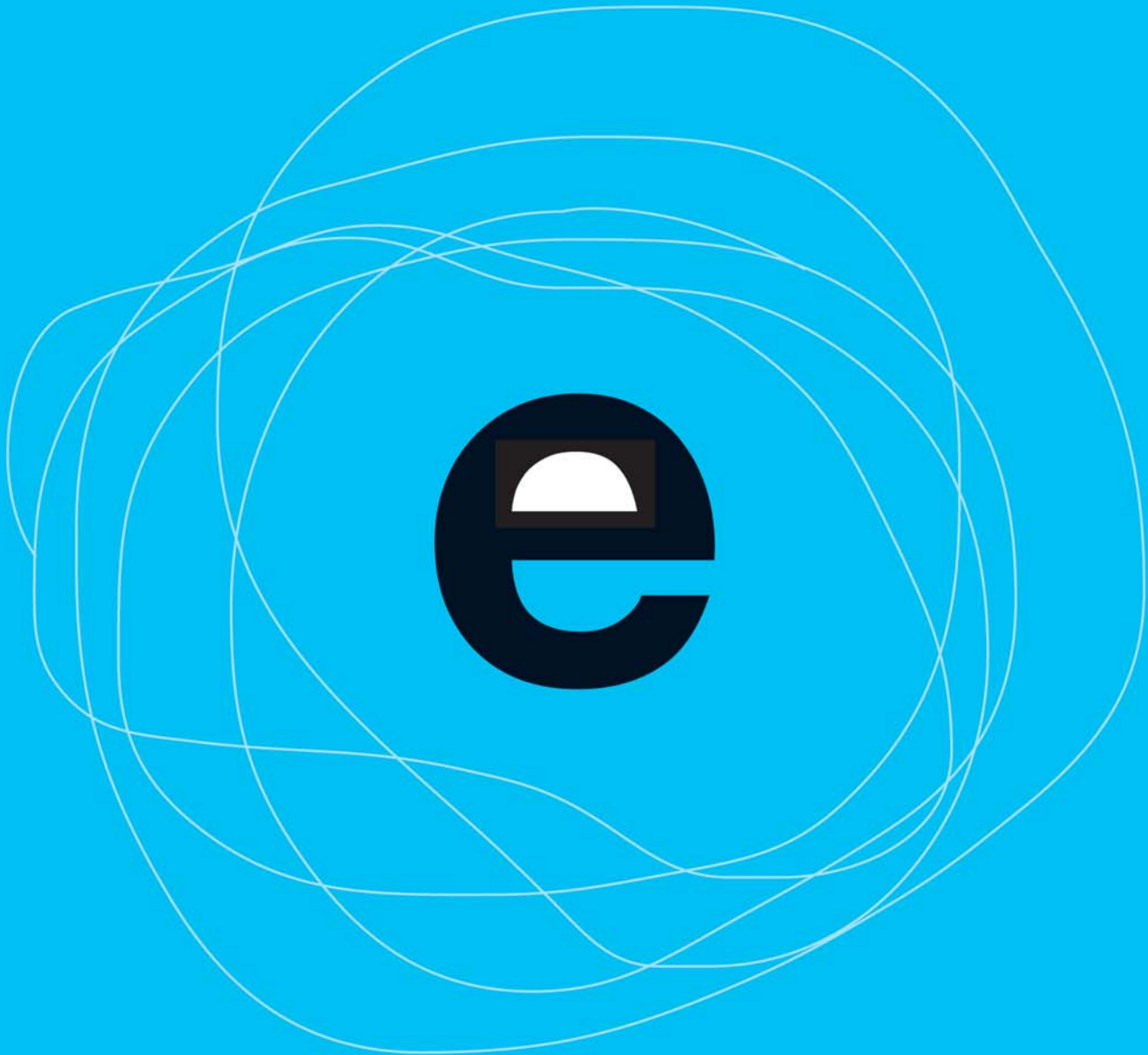




**Consorti d'Educació
de Barcelona**

Generalitat de Catalunya
Ajuntament de Barcelona



Le Consortium d'Éducation de Barcelone: qu'est-ce que c'est?

1

Une collaboration entre le Gouvernement autonome de Catalogne (Generalitat) et la Ville de Barcelone

Le Consortium d'Éducation de Barcelone est un organisme créé par le Gouvernement autonome de Catalogne et la Ville de Barcelone pour gérer conjointement la question de l'éducation dans la ville. Le Consortium est issu de la Charte municipale approuvée en 1988 par le Parlement de Catalogne à l'unanimité de tous les groupes politiques.

Une Administration commune et une gestion intégrée pour une meilleure éducation

L'objectif du Consortium est de parvenir à une gestion intégrée de l'éducation dans la ville de Barcelone, sur la base des principes de proximité et d'efficacité, afin d'améliorer le niveau d'excellence et l'équité. Il fait le pari d'une école pour tous, ouverte à l'innovation et favorisant le travail en réseau rendu possible par l'autonomie et l'optimisation des ressources publiques.

Le Consortium est l'interlocuteur unique des établissements éducatifs publics et privés en contrat avec la Ville et fait également office de guichet unique pour répondre aux besoins des familles en matière d'éducation.



Un des grands objectifs de la Charte municipale de Barcelone est de renforcer l'autonomie de la ville afin d'assurer une administration plus efficace et plus proche des citoyens

Le Consortium maintient la tradition d'innovation éducative de la ville, tout en faisant le pari d'une gestion publique améliorée

3

Des compétences mises en place progressivement

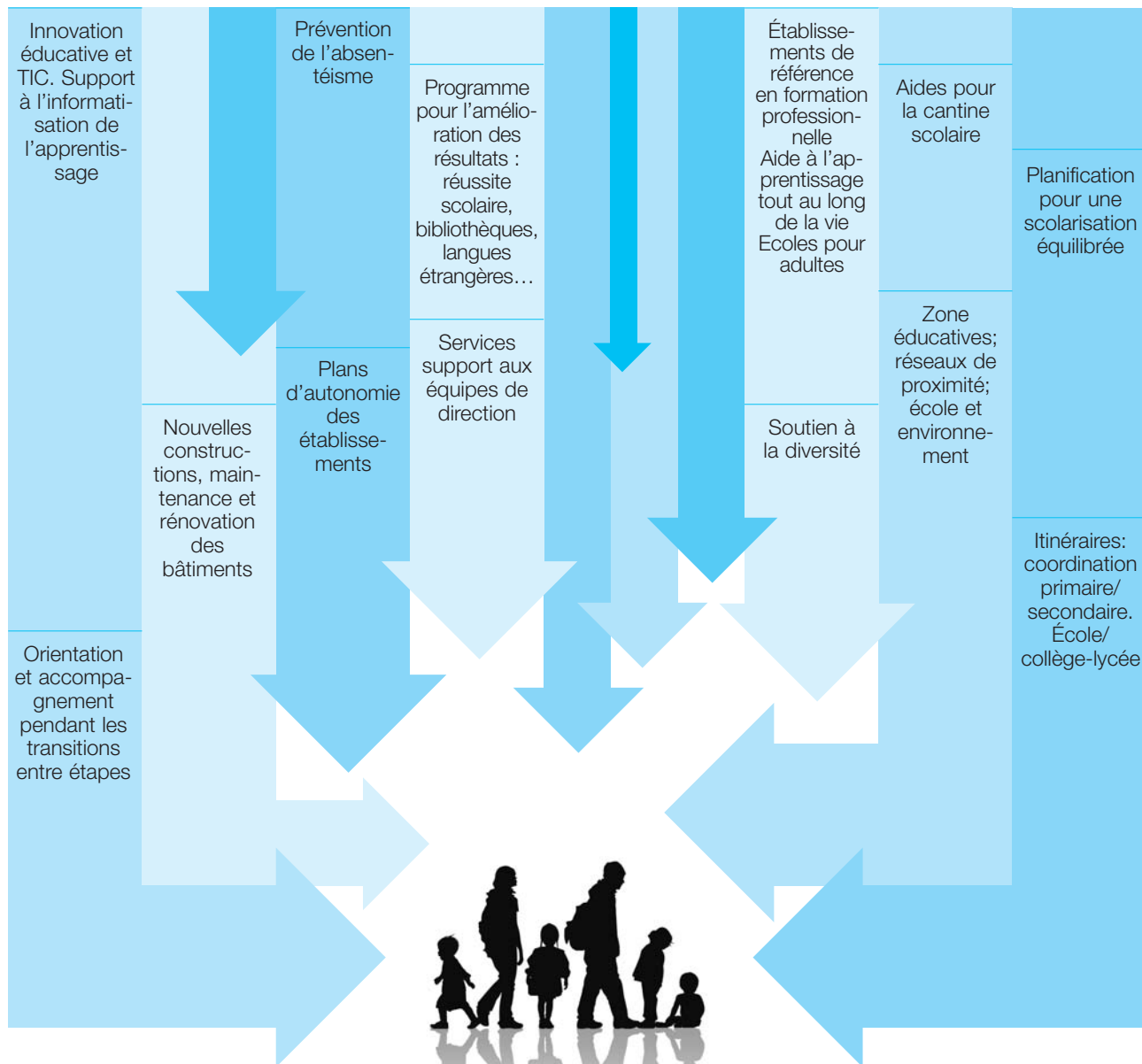
- 1998** Le Consortium d'Éducation de Barcelone est créé par la loi relative à la Charte Municipale de Barcelone.
- 2002** Le Consortium d'Éducation de Barcelone est constitué le 5 février. Les statuts qui sont approuvés le définissent comme un organisme pourvu d'une personnalité juridique propre et disposant par conséquent de capacités pleines et entières pour remplir sa mission. S'ensuit une phase de développement institutionnel dans le cadre d'un processus de prise en charge progressive des compétences, dont l'objectif final est de faire du Consortium le seul organe administratif de la Ville compétent en matière d'éducation
- 2005** De nouvelles compétences en matière de planification (programmation et répartition des établissements d'enseignement), scolarisation, services éducatifs et innovation éducative) lui sont attribuées.
- 2009** Le Consortium assume la compétence relative à la gestion de tous les établissements éducatifs de la ville : établissements publics d'éducation de la petite enfance, d'éducation primaire et d'éducation secondaire obligatoire et post-obligatoire, de formation professionnelle, d'éducation spécialisée, de formation pour adultes et d'assistance aux établissements privés sous contrat et aux établissements privés. Les procédures de coordination avec l'inspection des services académiques sont mises en place.



Le Consortium se veut un outil souple, efficace et accessible, au service de toute la communauté éducative

Les textes des réglementations relatives au Consortium peuvent être consultés sur www.edubcn.cat/desplegament_institucional. Ce site met également à disposition les autres accords établis entre la Generalitat et la Municipalité pour l'attribution ou la délégation de compétences et de fonctions au Consortium.

Une organisation au service de la communauté éducative





2

Les compétences du Consortium

La prise en charge progressive des compétences a été possible grâce à un processus dynamique qui a su combiner l'ajout graduel de responsabilités et la mise en place concrète d'un modèle original de fonctionnement institutionnel.

Conformément à la loi relative à la Charte municipale de Barcelone et à la loi catalane sur l'éducation (2009), le Consortium exerce les fonctions suivantes:

- La programmation et la répartition territoriale des établissements d'enseignement non universitaires
- La création d'établissements d'enseignement publics
- La gestion de tous les établissements publics d'éducation primaire, d'éducation secondaire obligatoire et post-obligatoire, de formation professionnelle, d'éducation spécialisée et de formation pour adultes
- La programmation et la gestion de l'offre des enseignements non universitaires
- La gestion des programmes d'innovation éducative
- La gestion des programmes de qualification professionnelle initiale (PQPI)
- La construction de nouveaux établissements, les travaux de réfection, d'agrandissement et d'amélioration des établissements d'enseignement publics (à l'exception des ouvrages financés par la Generalitat sous couvert de l'Institut Catalan des Finances, dont la réalisation est confiée au GISA)
- La construction de nouvelles écoles maternelles
- La conservation et la maintenance des bâtiments destinés aux établissements d'enseignement publics (cette compétence est exercée par la délégation de la Mairie et de la Generalitat, la gestion des établissements du secondaire restant autonome)
- L'éducation périscolaire et extra-scolaire
- La création et la gestion de centres pédagogiques et de centres de ressources, de services pour le soutien, le conseil et la recherche psychopédagogique et pour la formation du personnel enseignant
- Les contrôles relatifs à la réalisation du parcours scolaire obligatoire
- La réglementation et la gestion du transport, de la cantine scolaire et autres services scolaires
- L'élaboration et l'application des réglementations permettant de développer chacune des compétences assumées
- La coordination avec l'inspection académique
- Les relations avec les écoles privées sous contrat

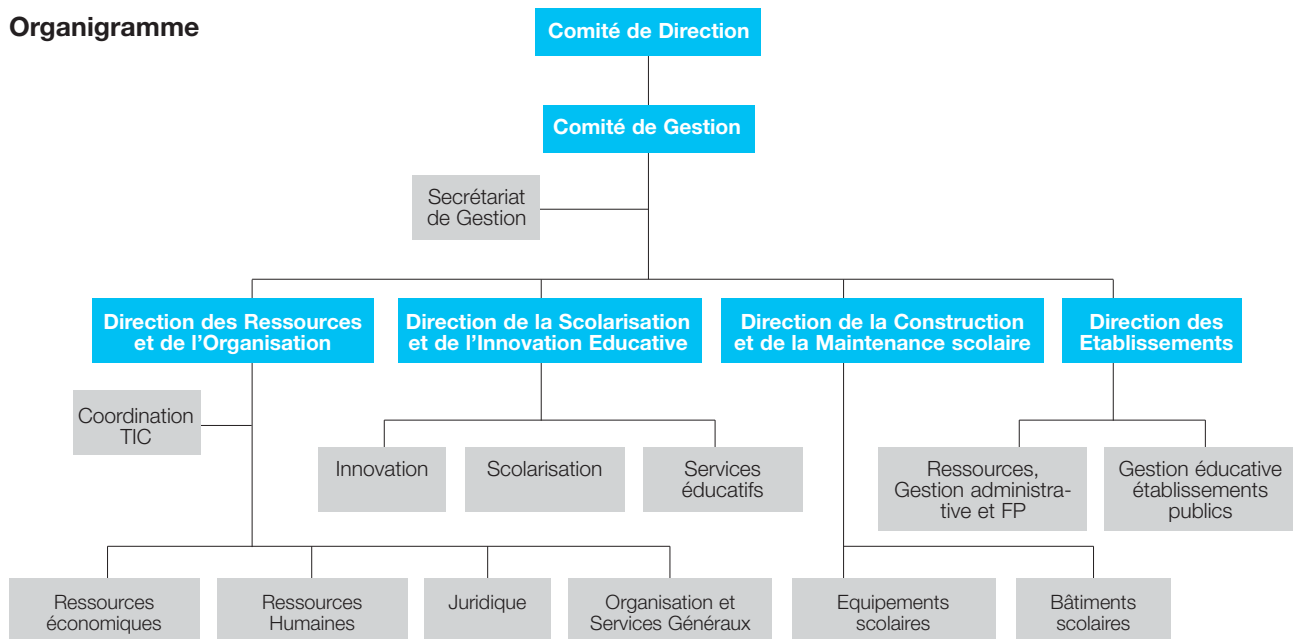
Instances dirigeantes et organisation

Comité de direction

Le comité de direction du Consortium d'Éducation de Barcelone est l'organe suprême d'administration et se compose comme suit : présidence et vice-présidence, cinq membres représentant la Generalitat et trois membres représentant la municipalité de

Barcelone. La nomination au poste de président est effectuée par le ministère catalan de l'Éducation et la vice-présidence est occupée par une personne désignée par le maire de Barcelone.

Organigramme



Structure de l'organisation

Comité de Gestion

Le Comité de Gestion est l'organe exécutif du Consortium. À ce titre, il est responsable de l'exécution et de la mise en œuvre conforme des accords du Conseil de Direction, des dispositions de la Présidence, de la réglementation régissant la fonction publique et de la législation relative au système éducatif. Il est le représentant administratif du Consortium et est en relation avec les administrations publiques, les institutions, les entités et les particuliers.

Direction de la Scolarisation et de l'Innovation éducative

Département Scolarisation. Département Services éducatifs. Département Innovation éducative.

Elle planifie l'offre publique d'éducation et gère le processus de scolarisation de la ville, aussi bien en ce qui concerne la procédure régulière que les inscriptions intervenant en cours d'année qui permettent aux élèves arrivés après de ne pas interrompre leurs études. Elle promeut les actions contre l'absentéisme scolaire, gère l'octroi de bourses et d'aides, régule et fournit, le cas échéant, les services de transports et de cantine scolaire. En outre, elle est en mesure d'assister familles et élèves dans leurs démarches auprès des établissements, par exemple pour la délivrance de diplômes et autres documents académiques. Elle coordonne les services éducatifs, formés d'équipes multi professionnelles, qui apportent soutien et conseil au corps enseignant, aux élèves et aux familles des établissements éducatifs.

Elle promeut les actions qui favorisent l'innovation et contribuent à l'amélioration de la qualité éducative des établissements et à la réussite scolaire.

Direction des Etablissements

Département Gestion éducative des établissements publics. Département Ressources, Gestion administrative et Formation Professionnelle.

Elle dirige le réseau des établissements éducatifs publics de la ville et fournit aux chefs d'établissement et à l'ensemble des équipes dirigeantes les services de support, de conseil et d'accompagnement, pour leurs tâches de gestion et l'élaboration de plans d'amélioration. Elle établit les critères d'octroi aux établissements de ressources humaines et matérielles. Elle gère les relations avec les écoles privées sous contrat et avec les écoles privées. De même, à travers ses comités de direction territoriaux, en coordination avec l'Inspection académique, elle garantit la transmission des politiques éducatives du Consortium.

Direction des Ressources / Organisation

Département Ressources humaines. Département Ressources économiques. Département Juridique. Département Organisation et Services généraux.

Elle a sous sa responsabilité la gestion des ressources humaines, économiques, technologiques, les services généraux du Consortium, ainsi que le conseil juridique et l'organisation. De cette Direction dépend également le Bureau d'Accueil, les points



d'Information, l'organisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

Direction de la Construction et de la Maintenance scolaire

Département Équipements. Département Bâtiments scolaires.

Elle gère la construction de nouveaux établissements et les réformes, les agrandissements et améliorations (RAM) des établissements existants. Elle effectue la maintenance des bâtiments scolaires et en administre les services nettoyage et fournitures. Elle met en œuvre le plan pour les écoles maternelles de la Mairie de Barcelone.



Secrétariat de Gestion

Il apporte son soutien au Comité de Gestion du Consortium. Il exerce des responsabilités en matière de communication externe, de veille médiatique, de communication interne (il édite un blog pour les enseignants) et il gère le site web institutionnel. Il gère l'image corporative du Consortium et veille à son respect. Il coordonne les relations institutionnelles, propose des indicateurs et produit des études et des rapports.



3

Le Consortium en chiffres, année scolaire 2009-2010

288 établissements publics

- 5 jardins d'enfants
- 166 écoles et 1 école/collège/lycée
- 73 collèges/lycées
- 8 établissements d'éducation spécialisée
- 5 établissements d'enseignement des langues
- 5 établissements d'enseignement artistique
- 24 centres de formation pour adultes
- 1 établissement intégré musique et danse

14 services éducatifs

9 579 professionnels dans les établissements

8 498 personnels enseignants, 1 081 agents de service et autres personnels rattachés aux établissements

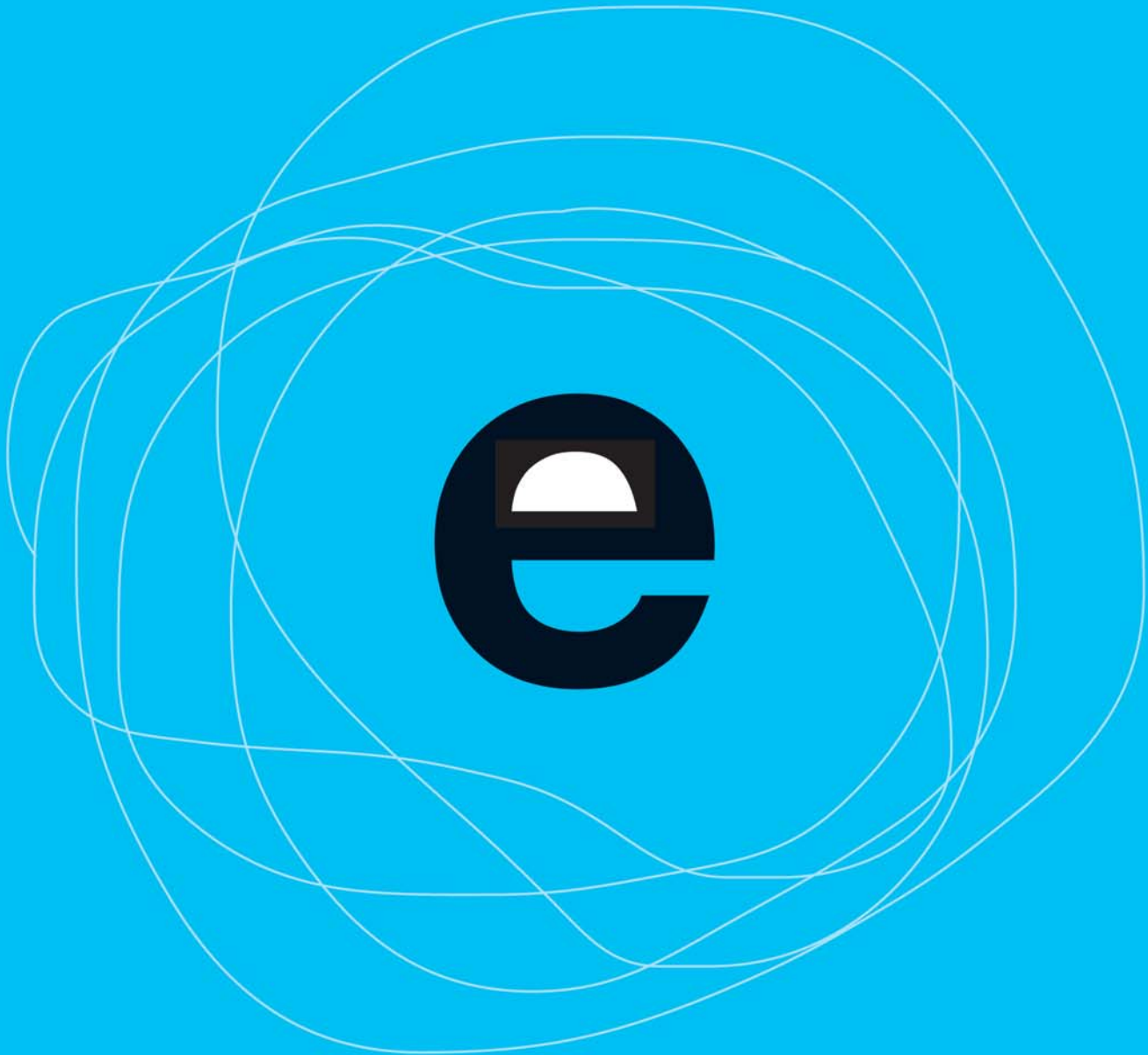
114 747 élèves dans les établissements publics gérés par le Consortium

Le Consortium gère
288 établissements
éducatifs et 10 038
professionnels

Dépenses éducatives à Barcelone, gérées par le Consortium, 2010

	En milliers d'euros
Total	907.606
Budget de fonctionnement propre	167.533
Budget Département de l'Éducation, Corps enseignant et autres personnels	740.073
Contribution du Département de l'Éducation	821.037
Contribution de la Mairie de Barcelone	84.825
Autres Contributions	1.744

Le Consortium gère
des ressources pour
un montant de plus
de 900 millions
d'euros annuels



www.edubcn.cat



**Consorci d'Educació
de Barcelona**

Generalitat de Catalunya
Ajuntament de Barcelona

Où sommes-nous situés?

6, Place d'Urquinaona
(à l'angle de la rue Roger de Llúria)
08010 Barcelona
Téléphone (standard) : 93 551 10 00

Bureau d'Accueil et Inscription

Horaires
Du lundi au jeudi, de 9h à 17h
Vendredis et veilles de jours fériés, de 9h à 14 h

Information sur la scolarisation

010 et 012 (service 24/24 heures)
Rendez-vous spécifiques sur la scolarisation:
93 551 10 50 (mêmes horaires que
le Bureau d'Accueil)
Formulaires de demandes d'information

Aide aux établissements et aux professionnels

Téléphone (standard) : 93 551 10 00
puis composez le numéro du poste de
la personne recherchée